

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINNSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD



AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

21

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : Exonération partielle de la redevance "terrasse" au profit de l'établissement "Restaurant Le Social" pour l'année 2024 - Exonération totale de la redevance "étalage" au titre de l'année 2023 au bénéfice de l'établissement "Arabica".

Mme LEFEVRE

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

I - Exonération partielle au profit de la SASU " Le Social":

Madame CLEMENT Sarah a fait l'acquisition du fonds de commerce situé 30, rue des Lices le 26 mars dernier. La nouvelle SASU "Le Social" représentée par Madame CLEMENT Sarah a été autorisée, pour la période du mois de juin à septembre 2024, à installer sa terrasse sur les places de parking situées au droit de son établissement "Le Social" sis 30, rue des Lices à Avignon.

En raison de la mise en place de la nouvelle tarification 2024, l'arrêté d'autorisation de terrasse n'a pas pu être délivré dans les temps au permissionnaire. Des automobilistes ont alors stationné leur véhicule sur l'emplacement de sa terrasse, sans qu'il soit possible pour les agents habilités de procéder à leur verbalisation et leur mise en fourrière.

C'est pourquoi, il est proposé, à titre tout à fait exceptionnel, d'exonérer partiellement la redevance d'Occupation du Domaine Public "terrasse" au titre du mois de juin 2024 d'un montant de 310,80 euros au motif que le permissionnaire n'a pas pu exploiter sa terrasse à cette période.

Il s'agit là d'une exonération partielle puisqu'afférente à la facturation globale au titre de l'année 2024 qui s'élevait à 1 243,20 euros.

Cette exonération porte ainsi sur le montant global de la facture à 932,40 euros au titre de l'année 2024.

II - Exonération totale de la redevance "étalage" au profit de Monsieur MILOUDI Rachid

Par ailleurs, le propriétaire de l'épicerie Arabica située 130, rue Carreterie, Monsieur MILOUDI Rachid, avait fait l'objet, par délibération n°19 du Conseil Municipal en date du 16 décembre 2023, d'une exonération de sa redevance d'Occupation du Domaine Public annuelle d'un montant de 123,22 euros pour un étalage annuel, en raison des travaux de réaménagement de la rue Carreterie.

Or, il s'avère que la somme exonérée accordée en 2023 correspondait à l'occupation d'une terrasse et non pas d'un étalage pour lequel le montant annuel s'élevait à 237,65 euros.

De ce fait, afin de se conformer aux obligations comptables de la Régie et procéder à l'exonération du montant exact, il est proposé d'accorder l'exonération totale de la redevance "étalage" à Monsieur MILOUDI Rachid d'un montant de 237,65 euros au titre de l'année 2023.

Cette disposition annule et remplace celle adoptée au Conseil Municipal du 16 décembre 2023.

Les permissionnaires seront destinataires d'un courrier précisant la période, la nature et le montant de la redevance qui fera l'objet de cette exonération.

En application des règles de la comptabilité publique, il appartient à l'assemblée délibérante, en raison de sa compétence budgétaire, de se prononcer sur cette proposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,
Vu la délibération n°19 du Conseil Municipal du 16 décembre 2023 exonérant Monsieur MILOUDI Rachid, propriétaire de l'épicerie ARABICA, de sa redevance d'Occupation du Domaine Public annuelle d'un montant de 123,22 euros pour un étalage annuel, en raison des travaux de réaménagement de la rue Carreterie,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Qualité de vie et de ville, sécurité et tranquillité publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** une exonération partielle, à titre tout à fait exceptionnel, de la redevance d'occupation du Domaine Public "terrasse" au profit de l'établissement "Restaurant Le Social" au titre du mois de juin 2024;
- **APPROUVE** l'annulation de la redevance annuelle "terrasse" de l'épicerie Arabica au titre de l'année 2023, adoptée au Conseil Municipal du 16 décembre 2023;
- **ACCORDE** l'exonération totale de la redevance annuelle "étalage" au titre de l'année 2023 au profit de l'établissement Epicerie Arabica;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'Elu(e) Délégué(e) à signer toute pièce à intervenir.

ADOPTE



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024